



Resiliation par la compagnie assurance maison

Par **cantal**, le **12/06/2009** à **22:43**

Bonjour,

Je desirerai savoir, si faute que le prélèvement de mon assurance maison a été rejeté par la banque deux fois, soit résilié par la compagnie, je peux reprendre une autre assurance chez un concurrent ? dans quel délais ?

Par **chaber**, le **13/06/2009** à **14:52**

Bonjour,

un assureur a parfaitement le droit de résilier pour non-paiement mais peut poursuivre le règlement de l'année complète.

Rien ne vous empêche de vous réassurer ailleurs, mais vérifiez bien s'il vous est demandé "Avez-vous été assuré et résilié"

Répondez sincèrement car ce serait une fausse déclaration et nullité du contrat.